

Electriciens, Plombiers et Chauffagistes

Devis, TVA et facturation chantier

Le guide complet pour créer des devis professionnels depuis le terrain, gérer la TVA 6%/21% et facturer vos acomptes et soldes sans erreur.

CHAPITRE 1

Faire un devis professionnel en 5 minutes

Un bon devis c'est votre première impression professionnelle. Il doit être clair, complet et envoyé rapidement — idéalement le jour même de la visite chez le client.

Les mentions obligatoires sur un devis belge

- ✓ **Vos coordonnées** : nom/raison sociale, adresse, numéro de TVA (BE + 10 chiffres), numéro BCE.
- ✓ **Coordonnées du client** : nom, adresse, numéro de TVA si client professionnel.
- ✓ **Date et numéro de devis** : référence unique et séquentielle.
- ✓ **Description détaillée** : matériaux (référence, quantité, prix unitaire) + main d'œuvre (taux horaire, heures estimées).
- ✓ **Taux de TVA par ligne** : 6% ou 21% selon la nature de la prestation.
- ✓ **Total HTVA et TTC**, conditions de paiement, délai de validité du devis.

Structure recommandée pour un devis chantier

Section 1 — Matériaux : listez chaque référence avec quantité et prix unitaire HT. Taux TVA 21% en général.

Section 2 — Main d'œuvre : taux horaire x heures estimées. TVA 6% si rénovation d'un bâtiment de plus de 10 ans, 21% sinon.

Section 3 — Divers : déplacement, location matériel, sous-traitance. Précisez le taux TVA applicable.

Astuce : Créez un catalogue avec vos matériaux les plus utilisés et vos taux horaires. Lors du prochain devis, il suffit de sélectionner et ajuster les quantités — gain de 70% sur le temps de rédaction.

CHAPITRE 2

TVA 6% et 21% — les regles pour artisans

La TVA reduite a 6% s'applique aux travaux de renovation dans des logements de plus de 10 ans. C'est un avantage important pour vos clients particuliers — mais les regles sont strictes et les erreurs coutent cher.

Type de travaux	TVA applicable	Condition
Renovation, transformation	6%	Batiment > 10 ans, usage prive
Matériaux incorporation durable	6%	Lies aux travaux a 6%
Electricite — neuf construction	21%	Batiment neuf ou < 10 ans
Plomberie — neuf construction	21%	Batiment neuf ou < 10 ans
Chauffage — entretien chaudiere	21%	Entretien (pas renovation)
Panneaux solaires + installation	6%	Logement prive existant
Domotique, alarme	21%	Toujours 21%

Attention : Pour beneficier du taux de 6%, votre client particulier doit vous remettre une attestation TVA signee declarant que le bien a plus de 10 ans et est utilise a titre prive. Sans ce document, vous devez appliquer 21%. Gardez ces attestations 7 ans.

La mention obligatoire sur vos factures a 6%

Vous devez faire apparaitre la mention : "TVA : taux reduit de 6% — Renovation d'une habitation prive dont la premiere occupation a eu lieu il y a plus de 10 ans (AR n°20, tableau A, rubrique XXXVIII). L'attestation du client est en ma possession."

En cas de controle TVA

Le SPF Finances peut vérifier que vous avez bien appliqué le bon taux. En cas d'erreur, c'est vous (l'entrepreneur) qui devez payer la différence + amendes, pas votre client. D'où l'importance d'une gestion rigoureuse par ligne de facture.

CHAPITRE 3

Acomptes et soldes de chantier

Facturer en plusieurs fois est la norme dans le secteur. Un bon système d'acomptes protège votre trésorerie et rassure votre client sur l'avancement des travaux.

La structure classique en 3 temps

- 1 Acompte a la commande (30 a 40%)** — Emis dès l'acceptation du devis. Couvre l'achat des matériaux et engage le client sérieusement. Mentionnez "Acompte sur commande n° DEV-2026-XXX".
- 2 Facture intermédiaire optionnelle (30%)** — Pour les gros chantiers de plus de 3 semaines. Émise à mi-parcours des travaux, à la livraison des matériaux ou à une étape clé.
- 3 Solde a la reception (30 a 40%)** — Emis à la fin des travaux, lors de la remise des clés. Déduisez les acomptes déjà versés et précisez le montant restant dû.

Mention importante sur la facture de solde : Déduisez les acomptes déjà versés en faisant référence à leurs numéros et dates. Le montant restant doit apparaître clairement.

TVA sur les acomptes

La TVA est exigible sur les acomptes dès leur encaissement. Si vous recevez un acompte de 1.210 EUR TTC (TVA 21%), vous devez déclarer 210 EUR de TVA dans votre déclaration du trimestre ou vous avez encaissé le montant — même si les travaux ne sont pas encore commencés.

En cas de litige ou d'arrêt de chantier

Prévoyez dans vos conditions générales une clause d'arrêt de chantier : les acomptes restes acquis, les frais engagés (matériaux commandés, heures de préparation) restes dus, et le mode de calcul de l'indemnité.

Devis depuis le chantier. Facture en 5 minutes.

Ledgerly est le logiciel de facturation belge conçu pour les artisans. Catalogues matériaux, TVA automatique, acomptes et soldes, Peppol — tout depuis votre téléphone.

- ✓ Devis professionnel depuis votre smartphone
- ✓ TVA 6% et 21% appliquée automatiquement par ligne
- ✓ Suivi des acomptes et calcul du solde automatique
- ✓ Catalogue matériaux et taux horaires enregistrés
- ✓ Essai gratuit 30 jours, aucune carte requise

ledgerly.be